

PROMOTIONS 2016

Les collègues promouvables (voir tableaux ci dessous), sont invités à retourner cette fiche syndicale pour que le SNUDI-FO vérifie leur barème et les informe dès la fin de la CAPD.

Comment s'effectuent les promotions ?

Un classement est établi dans chaque échelon en fonction du barème ci-dessous.

Si la durée dans l'échelon est acquise (voir ci-contre), les 30% de PE les « mieux classés » passent au grand choix, les 50% autres au choix et les collègues restant à l'ancienneté.

Pour les instituteurs (10^{ème} et 11^{ème} échelon) les durées requises pour le passage au 11^{ème} échelon sont respectivement de 3 ans, 4ans et 4ans 6 mois.

Echelon	grand choix	choix	ancienneté
du 1er au 2ème			3 mois
du 2ème au 3ème			9 mois
du 3ème au 4ème			1 an
du 4ème au 5ème	2 ans		2 ans 6 mois
du 5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

* instituteurs : promotions à l'année civile (01/01/2016 à 31/12/2016)

* professeurs des écoles : promotions à l'année scolaire (01/09/2015 à 31/08/2016)

CALCUL DU BAREME

1) Ancienneté générale des services (AGS)

* au 31/12/16 pour les instituteurs

* au 31/08/15 pour les professeurs des écoles

1 an = 1 pt / 1 mois = 1/12 pt / jour = 1/360 pt

2) La note : Pour tous, prise en compte de la note obtenue au 31/08/15 (note d'inspection + 0,5 point en cas de note ancienne de plus de 3 ans ou +1 point en cas de note ancienne de plus de 4 ans.) multipliée par 2.

NB : pour départager les ex-aequo, sont pris en compte dans l'ordre: la note la plus élevée, puis l'AGS en points et enfin l'âge.



"FICHE SYNDICALE PROMOTION"

A RENVoyer à SNUDI-FO, Bourse du Travail, 38030, Grenoble Cedex 2

NOM : Prénom : né(e) le :

Adresse :

code postal : Commune : Tél :

Instituteur (barrez la mention inutile) Professeur des écoles

échelon actuel :ème date de dernière promotion :

BAREME

..... ans x 1 = pts
 mois x 1/12 = pts
 jours x 1/360 = pts
 Total AGS = pts

NOTE

Note de moins de 3 ans = (x2) = pts
 Note de plus de 3 ans = +0,5 (x2) = pts
 Note de plus de 4 ans = + 1 (x2) = pts

TOTAL BAREME = pts